

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2012)  
**Heft:** 1966

**Artikel:** L'économie libérale comme idéologie  
**Autor:** Ghelfi, Jean-Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024670>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La loi en vigueur aujourd’hui surveille les loyers. Elle permet une action en justice contre les abus des bailleurs. Par sa proposition, l’Asloca choisit un autre système. Elle introduit un contrôle *a priori* des loyers par l’administration, un régime semblable à celui qui existait dans l’après-guerre.

L’actuel Code des obligations permet de combattre les hausses de loyer au changement de locataire<sup>3</sup>.

En situation de pénurie, celui qui cherche âprement un logement ne peut pas discuter le montant du loyer. Mais il peut signer un nouveau bail en toute connaissance d’un loyer élevé et contester après coup le montant de ce loyer. Il doit alors ouvrir action en justice par une requête en conciliation. Il obtiendra une baisse s’il est prouvé que le bailleur a imposé une hausse abusive par rapport au loyer du locataire précédent.

Cette procédure compliquée est rebutante et largement

inopérante. Carlo Sommaruga, secrétaire de l’Asloca romande, cite des statistiques éloquentes. A Genève, 40% des baux conclus au changement de locataire subissent des hausses qui atteignent en moyenne 20%. Ces abus non sanctionnés justifient de passer à la vitesse supérieure et de limiter la hausse à 5%. Le droit d’urgence, provisoire, s’impose en cas d’incendie.

Pour combattre les méfaits de la pénurie de logements, il faut construire. C’est un effort à long terme. Dans son récent rapport<sup>4</sup> sur les conséquences de l’immigration, le Conseil fédéral annonce des études pour faciliter la mise à disposition de terrains à bâtir. L’Asloca réclame de la Confédération des mesures plus ambitieuses pour promouvoir la construction de logements à prix modéré, mais sans en dire plus sur les moyens pour y parvenir. Les cantons devraient également

s’y employer. La section vaudoise de l’association a pris les devants en déposant une initiative en août 2011 (DP 1907<sup>5</sup>).

Pour nouer la gerbe, l’ASLOCA propose d’interdire pendant cinq ans aux étrangers installés en Suisse d’acheter un logement, et cela «*pour faire baisser la demande*». C’est la reprise de la proposition formulée ce printemps par la jeune conseillère nationale socialiste zurichoise Jacqueline Badran (DP 1949<sup>6</sup>). Mais s’ils ne peuvent devenir propriétaires, les étrangers font augmenter la demande de logements en location. On voit donc mal l’efficacité d’une telle proposition.

L’association des locataires est pleinement dans son rôle quand elle propose des mesures fortes proportionnées à la gravité de la pénurie. Mais elle soulève un certain malaise lorsqu’elle vogue sur la vague hostile aux étrangers.

## L’économie libérale comme idéologie

Jean-Pierre Ghelfi • 8 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21439>

### Que la réalité veuille bien se conformer à la théorie!

Que dirait-on d’une explication scientifique qui ne parviendrait pas à produire et reproduire les résultats prévus? On se

contenterait probablement de dire qu’elle n’a rien de scientifique.

Lorsqu’on s’élève dans l’atmosphère et qu’on se rapproche du soleil, l’air ne devient pas plus chaud, mais au contraire plus

froid. Icare<sup>7</sup> est un mythe; tout sauf la représentation d’un modèle scientifique. Ne devrait-on pas en dire autant de la «science» économique? Et en particulier de son modèle standard, caractérisé par le marché, la «*loi*» de

l'offre et de la demande, la concurrence, l'autorégulation?

Nous avions émis quelques sérieux doutes à l'occasion du prétendu «marché» du travail (DP 1964<sup>8</sup>).

Poursuivons notre réflexion. Lorsqu'une monnaie perd de sa valeur (par rapport à d'autres monnaies), le modèle standard conclut sans équivoque que les importations devraient tendanciellement faiblir (puisque il en coûte davantage en monnaie nationale pour les payer) et les exportations devraient au contraire progresser (puisque l'acheteur dans un pays étranger les paie moins cher). Dans le cas où la balance commerciale de ce pays est déficitaire (importations supérieures aux exportations), cette balance devrait donc tendanciellement se rééquilibrer. La réponse du modèle standard est évidemment inverse si la monnaie d'un pays se réévalue.

### **Exactement l'inverse**

La confrontation du modèle et de la réalité a de quoi nous laisser songeur. Le premier exemple est celui de la Suisse. Le franc n'a cessé de se revaloriser depuis le début des années 70. Le mouvement n'a sans doute pas été linéaire, mais la tendance est nette. Un dollar valait 4,30 francs il y a quarante ans; il vaut actuellement à peine 1 franc. La Suisse avait une balance

commerciale déficitaire il y a quarante ans; elle est devenue depuis une vingtaine d'années largement excédentaire. Cette évolution est très exactement l'inverse de ce que «*prédit*» le modèle standard.

Si l'on considère maintenant le cas des Etats-Unis, on remarque, dans les grandes lignes et en simplifiant, que plus leur monnaie a perdu de la valeur, plus leur balance commerciale est devenue déficitaire. Certes, il y a eu aussi des hauts et des bas, et le mouvement de dépréciation du dollar n'a pas non plus été linéaire. Mais la tendance ne laisse pas trop de place au doute (le déficit de la balance commerciale s'est en fait réduit ces toutes dernières années, mais cela est la conséquence de la crise financière de 2008, et non d'un changement de tendance). Ici aussi, la réalité ne colle pas aux «*prédictions*» du modèle standard.

Qu'observe-t-on dans une situation où le taux de change ne varie pas? La France et l'Allemagne ont partie liée depuis la création de l'euro au tournant du siècle. La valeur de la monnaie dite unique a été assez stable, entre 1,50 et 1,65 franc, depuis sa création jusqu'en 2008. Durant cette période, la balance commerciale de la France n'a cessé de se dégrader (de +14 milliards de dollars en 2000 à -80 milliards en 2011) alors que celle de l'Allemagne a suivi le

chemin inverse (de +6 milliards à +181 milliards). La baisse de l'euro depuis 2009 n'a pas freiné la dégradation de la balance commerciale française ni fait progresser celle de l'Allemagne. Ici, ni la baisse de l'un ni la hausse de l'autre ne peuvent être imputées à d'éventuelles variations des taux de change.

Considérations un peu rébarbatives et compliquées? Assurément. C'est d'ailleurs souvent la complexité même du fonctionnement de l'économie qui décourage les gens d'essayer d'en comprendre les mécanismes, de sorte que les «économistes» peuvent continuer d'aligner les contre-vérités sans trop de risques d'être contredits !

### **Tous formatés à l'identique**

Le plus navrant, dans cette histoire, n'est pas tant que la réalité ne colle pas aux théories du modèle standard, c'est que les gens qui ont fait un peu d'économie sont plus ou moins tous formatés pour produire les mêmes analyses. Par exemple qu'une hausse du franc va couper l'herbe sous les pieds des entreprises d'exportation. Ce risque existe assurément dans la court terme, et surtout si la hausse de la monnaie est brutale. Mais ce risque est inexistant dans le long terme, comme l'exemple suisse le montre et, *a contrario*, l'exemple des Etats-Unis.

De plus, si tout le monde a à

peu près les mêmes références, il n'y a forcément que peu de personnes pour émettre des doutes, poser des questions, formuler d'autres hypothèses. De ce fait, nous sommes confrontés à une forme d'autisme, jusqu'aux plus hautes sphères de l'Etat. Ce que John Maynard Keynes avait formulé à sa manière, il y a bientôt un siècle, en disant que les politiques vivent avec des concepts économiques vieux de cent ans.

Mercredi 5 septembre, le WEF rendait son dernier «verdict»<sup>9</sup> sur les économies les plus compétitives. La Suisse continue de figurer en *pole position*. Impossible de concilier ce résultat avec les statistiques helvétiques sur les gains de productivité des entreprises suisses (DP 1961<sup>10</sup>) qui seraient inférieurs, depuis des décennies, à ceux des autres pays développés. Mais cela ne fait ni chaud ni froid au Seco qui continue de s'alarmer sur les gains

insuffisants de productivité dans notre pays, ni à l'OFS qui établit imperturbablement des calculs erronés de l'évolution de la productivité du travail.

### Les «forces du marché»

Ce n'est pas tout. Lorsque la réalité s'écarte du modèle standard, la réflexion normale, rationnelle, scientifique devrait être de constater les lacunes et les insuffisances du modèle. Ce n'est pourtant pas ce qui se passe. L'idéologie dominante ne se remet pas en cause. Elle incite plutôt à prendre des mesures pour infléchir la réalité, avec l'objectif ou l'intention que cette dernière veuille bien se conformer aux conclusions tirées de la théorie.

Le drame que nous vivons depuis qu'a éclaté la crise financière, en 2007, est la parfaite illustration de notre propos. Le marché et la concurrence, selon le modèle standard, sont autorégulateurs – ce qui signifie que ses excès

éventuels sont automatiquement corrigés par les «*forces du marché*». Cette affirmation, ou mieux cette croyance qui tient lieu de profession de foi, s'est traduite par le Grand Bond En Avant de la déréglementation des marchés financiers dès le début des années 80. Avec les conséquences catastrophiques que l'on sait. Et il a fallu ces conséquences catastrophiques pour que s'esquisse – s'esquisse – un début de rétropédalage.

Le *corpus* du modèle standard n'en est pour autant en rien affecté. Au mieux, on cherche à prendre des mesures correctives pour éviter que ne se reproduisent les excès les plus visibles et les plus criants. Au pire, comme les Républicains américains, on annonce que les mesures correctives prises par l'actuel gouvernement démocrate seront supprimées puisque, selon Saint Ronald Reagan, l'Etat est le problème et non la solution. Et vogue la galère de l'autorégulation.

## Des coalitions surprenantes en aménagement du territoire

Invité: Michel Rey • 4 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21422>

### La bataille pour le sol est déclarée en Suisse mais son issue est incertaine (seconde partie)

Les débats récents autour de l'aménagement du territoire ont révélé une surprenante évolution des forces en présence (voir aussi DP

1965<sup>12</sup>). Des coalitions imprévues se sont constituées tant au niveau fédéral que cantonal. Les oppositions ne se résument plus à un